



La Fédération
des Producteurs
de Bois du Québec

Une reprise avec la forêt privée

Rapport annuel 2010-2011



Table des matières

Message du président	5
Les actions de la Fédération (FPBQ)	6
Les administrateurs et employés	13
Les statistiques de la mise en marché des bois	15
La Fédération canadienne des propriétaires de boisés	18
Le suivi des résolutions adoptées à l'AGA 2010	19
Liste des organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois	22



Une reprise avec la forêt privée

La Fédération des producteurs de bois du Québec joue un rôle de représentation des 35 000 producteurs de bois et des 130 000 propriétaires forestiers sur la scène provinciale. Elle contribue également à la cohésion de l'action des syndicats et offices de producteurs de bois qu'elle regroupe. Ces syndicats et offices sont responsables de l'administration de quatorze plans conjoints qui encadrent la mise en marché du bois produit par les propriétaires forestiers dans une démarche de gestion de l'offre et de mise en marché collective. Les syndicats et offices ont aussi comme mission de défendre, à l'échelle régionale, les intérêts généraux des producteurs de bois et des propriétaires forestiers. La Fédération des producteurs de bois du Québec est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.



Desjardins

Fier partenaire du secteur forestier



Le message du président



2010 fut une année de transition pour notre grande organisation.

Une transition, car les volumes de bois commercialisés par les propriétaires forestiers ont augmenté cette année, signifiant une reprise dans le secteur de la transformation des bois. Nous

sommes toujours loin d'une année normale de 6 Mm³, mais avec 3,5 Mm³ nous avons quitté le creux historique de l'année précédente.

La poursuite de la refonte du régime forestier québécois exprime également une transition entre le système des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et le système de garanties d'approvisionnement et de mise aux enchères des bois de la forêt publique. Ce qui se passe en forêt publique continuera d'avoir un effet direct sur les propriétaires forestiers puisque l'État demeurera notre principal compétiteur sur les marchés du bois et la Fédération des producteurs de bois du Québec a pour-

suivi ses représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) pour s'assurer que notre réalité soit prise en compte dans le nouveau régime forestier.

Enfin, les nombreux départs à la retraite au sein du personnel des syndicats et de la Fédération ont initié un processus de changement qui insufflera une énergie nouvelle pour mettre en œuvre des procédures différentes axées sur l'amélioration de nos services à nos membres.

Beaucoup de travail reste à faire, mais il sera plus facile de se retrouver les manches dans un contexte de reconstruction que de ralentissement économique. J'aimerais terminer en remerciant mes collègues du conseil d'administration qui ont manifesté leur collégialité et solidarité tout au long de l'année.

A handwritten signature in dark ink, reading "Pierre-Maurice Gagnon". The script is fluid and cursive.

Pierre-Maurice Gagnon
Président

Les actions de la Fédération

Le travail quotidien de la *Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ)* vise principalement à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, accroître le partage du risque financier de la sylviculture et favoriser la cohésion des producteurs de bois, en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, sur les scènes provinciale et fédérale.

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La forêt privée constitue près de 11 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt qui entoure nos villes et villages est détenue par 130 000 propriétaires de boisés, dont près de 35 000 disposent de plans d'aménagement forestier et sont légalement reconnus comme producteurs forestiers.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 20 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 3 000 producteurs en tirent leur revenu principal. La valeur du bois récolté par ces producteurs, et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'élève à plus de 400 M\$ en dehors la période de crise vécue actuellement. Si on inclut la valeur de 250 M\$ de la production acéricole, on voit que la mise en valeur de la forêt privée est critique pour l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, la mise en valeur de la forêt privée permet de travailler sur plusieurs enjeux environnementaux, tels le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.

Une part non négligeable de travail de la FPBQ consiste à faire valoir le rôle des producteurs forestiers dans le développement économique du Québec auprès des ministères provinciaux et fédéraux afin de justifier des mesures de soutien financier à leur intention. La FPBQ intervient également, en tant que porte-parole des producteurs forestiers, auprès des médias nationaux.



La Stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec

Le 4 février dernier, la FPBQ a déposé un mémoire au MRNFQ sur le projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec qui définira les orientations gouvernementales pour les prochaines années. À la suite des commentaires reçus des intervenants du secteur forestier, le MRNFQ procède actuellement à la réécriture du document. Voici un extrait du mémoire de la FPBQ disponible au www.fpbq.ca :

Les propositions de la stratégie gouvernementale doivent donner aux 130 000 propriétaires de forêt privée le sentiment qu'ils sont, avec les autres acteurs du secteur, au centre du projet de société que propose le MRNFQ; un projet imaginatif qui vise une gestion intégrée et durable des ressources de leur territoire. Un projet qui, comme indiqué précédemment, compte sur la convergence plutôt que la subordination, les mesures incitatives plutôt que contraignantes et la reconnaissance que la gestion des forêts privées, très influencée par les activités tenues en territoire public, ne peut répondre aux mêmes modèles économiques ou de gouvernance.

De plus, les forêts sous tenure privée étant à la fois un patrimoine collectif et un ensemble de biens privés, leur développement et la valorisation de leurs ressources doivent se faire sous un régime de convergence des intérêts publics et privés. La FPBQ considère que le partenariat développé en 1995 consacrait ce concept, à la fois par le processus de consultation utilisé pour sa mise en place, la structure de gouvernance choisie et les moyens d'interventions retenus.

Il apparaît donc nécessaire que la notion de droit de propriété, qui est la caractéristique principale du mode de tenure de la forêt privée, soit prise en compte par la stratégie, puisque les propriétaires forestiers ont des droits et responsabilités croissantes qui les diffèrent des autres groupes visés.

Comparution devant un comité sénatorial

Le 2 novembre 2010, la FPBQ a comparu devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, dans le cadre de l'étude sur les causes et origines de la crise forestière et du rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier. La FPBQ faisait partie d'un panel regroupant également des représentants de la forêt privée du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Notre intervention a porté sur la nécessité de reconduire l'aide du gouvernement fédéral pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée. La FPBQ a également proposé la mise en place d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour le développement de la forêt privée.

Depuis le début de la crise dans le secteur forestier, nos interventions, en complémentarité avec celles d'autres intervenants, se sont soldées par l'investissement du gouvernement fédéral de 15 M\$ dans la mise en valeur de la forêt privée au cours des deux dernières années. Nos représentations visent à reconduire ces sommes.



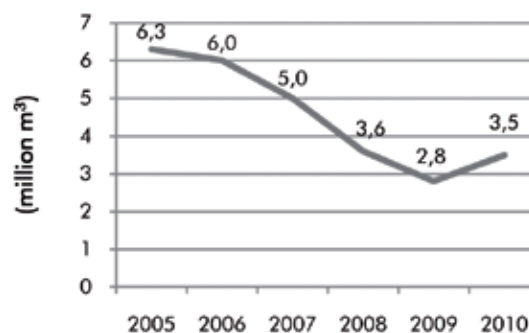
Améliorer le revenu des producteurs

La vente de bois, avec des ventes annuelles de 400 M\$ lors d'une année normale, représente une large part du revenu des propriétaires forestiers. La FPBQ appuie les négociations menées régionalement par les syndicats de producteurs de bois auprès des industriels forestiers en documentant l'évolution des marchés des différents produits forestiers utilisés par les usines québécoises, en analysant la compétition des autres sources d'approvisionnement en bois des usines de transformation et en suivant la situation dans les autres pays forestiers qui nous font concurrence. L'information recueillie et analysée par le personnel de la FPBQ renforce la position de négociation des représentants des producteurs de bois dans l'ensemble des régions du Québec. La FPBQ assure également un échange continu d'informations, entre les syndicats de producteurs de bois, sur l'évolution des marchés dans les différentes régions du Québec.

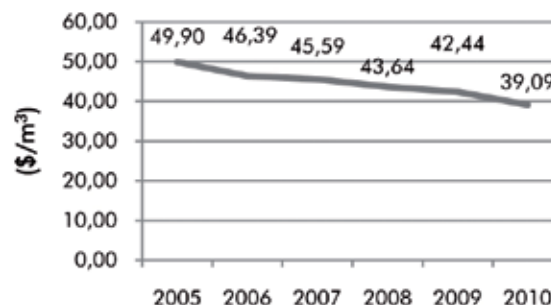
L'année 2010-2011 s'est caractérisée par l'amorce d'une reprise des ventes de bois en provenance de la forêt privée par rapport au creux historique atteint l'année précédente. Sans signifier de hausses de prix, les augmentations de volumes ont permis d'améliorer le revenu global des producteurs de bois comme le montre les graphiques suivants. Cependant, beaucoup reste à faire avant d'obtenir les revenus précédents cette période de crise du secteur forestier.

La FPBQ a également participé cette année aux négociations menées par l'Union des producteurs agricoles auprès d'Hydro-Québec et Gaz Métro pour définir des ententes-cadres de compensations monétaires à être versées aux propriétaires touchés par des lignes de transport d'électricité ou des pipelines d'hydrocarbures. De plus, la FPBQ a négocié avec la compagnie Ultramar une entente complémentaire de compensation environnementale chez les propriétaires ayant dû déboiser pour permettre l'établissement de l'emprise du Pipeline Saint-Laurent reliant Lévis et Montréal-Est.

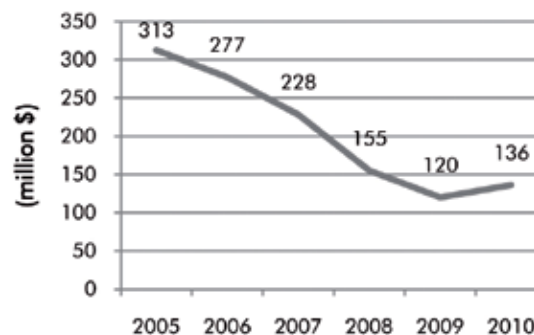
Volume livré par les producteurs de bois de la forêt privée



Prix moyen offert au producteur pour le bois de la forêt privée (tous produits, toutes essences)



Revenu brut aux producteurs de bois de la forêt privée



Note : ces chiffres excluent les frais de transport de bois vers les usines.

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de bois de la forêt privée puisque leurs livraisons comptent uniquement pour 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation et que ceux-ci doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Pour préserver, un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois-cadres : la Loi sur les forêts prévoit un mécanisme qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et autres sources d'approvisionnement et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet aux producteurs diverses mesures pour équilibrer l'offre et la demande de bois. L'application concrète de ces principes inscrits dans les lois demeure néanmoins un défi et a monopolisé une grande part de l'énergie de la FPBQ encore cette année.

À cet effet, la FPBQ a compilé les statistiques de mise en marché des bois et documenté les problèmes rencontrés en région pour écouler le bois de la forêt privée afin d'effectuer des représentations crédibles auprès du MRNFQ. Elle a aussi poursuivi son travail pour proposer des mécanismes qui pourraient s'appliquer dans le nouveau régime forestier qui entrera en vigueur progressivement, jusqu'en 2013, afin de faire respecter le principe de résidualité. La FPBQ fut aussi présente à la Table de concertation sur les marchés de la matière ligneuse qui se réunit quatre fois par année et à la nouvelle Table sur la filière bioénergie qui se concentrera sur la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

De plus, la FPBQ a initié un dialogue avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec à propos des problématiques opérationnelles de

Le Fonds d'aménagement forestier durable Ultramar

En mars dernier, la FPBQ et Ultramar ont annoncé, suite à une négociation amorcée en 2008, la création du Fonds d'aménagement forestier durable Ultramar en lien avec la construction du Pipeline Saint-Laurent. Rappelons que ce pipeline, d'une longueur de 240 km, reliera la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis et le centre de distribution d'Ultramar à Montréal-Est, permettant à l'entreprise d'acheminer d'une façon fiable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement ses produits pétroliers destinés à la grande région de Montréal.

Le Fonds d'aménagement forestier durable Ultramar permettra aux propriétaires forestiers touchés par le passage du Pipeline Saint-Laurent de bénéficier de sommes pour aménager les autres portions de leurs boisés. Le Fonds est doté d'un budget de 1,5 M\$ sur cinq ans et les propriétaires admissibles pourront y recourir pour réaliser une gamme reconnue de travaux sylvicoles. Ainsi, les propriétaires visés pourront bénéficier d'un soutien équivalent à 1,50\$ du mètre linéaire de pipeline présent sur leurs terrains.

Cette entente s'ajoute à l'entente-cadre conclue en 2006 entre Ultramar et l'UPA, balisant notamment les relations avec les producteurs agricoles et forestiers dont le territoire est touché par le projet. L'entente-cadre comporte plusieurs volets, dont une série de paramètres déterminant la compensation offerte aux propriétaires affectés, un guide de gestion de l'emprise du pipeline, une description des mesures générales d'atténuation qu'Ultramar appliquera en milieux agricole et forestier, ainsi que quatre documents à caractère juridique, soit une convention d'option, une convention de droit de propriété superficielle et de servitudes, une convention d'accès et, enfin, une convention de droits de travail.

Il s'agit d'une première entente du genre avec un gestionnaire d'emprise d'intérêt public sur le territoire de la forêt privée. Cette entente se veut un nouvel exemple des efforts déployés avec les acteurs du milieu afin d'assurer des retombées positives concrètes. Il est souhaitable que la création d'un tel fonds soit envisagée pour tout projet d'infrastructure publique afin de minimiser l'impact sur le milieu forestier.

commercialisation des bois de la forêt privée, perçues de part et d'autres, afin d'améliorer le système existant. Ce comité se réunira au cours de l'année 2011.

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le retour sur l'investissement est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués existent avec un rendement supérieur, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exceptions, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par des programmes de partage de coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPBQ a proposé l'établissement et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement forestier. Cette année n'a pas fait exception, car la FPBQ fut active auprès des ministères provinciaux et fédéraux pour maintenir les budgets disponibles à la mise en valeur de la forêt privée et améliorer les programmes existants.

Du lobby auprès des élus

La FPBQ a dénoncé des coupures totalisant 11,5 M\$ pour 2010-2011 dans différents programmes destinés à la forêt privée et effectué des représentations auprès du MRNFQ pour stabiliser les budgets des prochaines années. Cette demande a été appuyée par la Fédération québécoise des Municipalités et par les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

La FPBQ, le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, la Fédération québécoise des coopératives forestières et l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec ont également réalisé une opération de sensibilisation des députés fédéraux conservateurs à l'importance de prolonger le soutien financier spécial aux aménagistes forestiers, aussi bien en forêt privée que publique.

Dans le cadre de cette démarche commune, alors qu'ils subissent toujours les effets de la crise forestière, les représentants de la forêt privée ont demandé le maintien d'une aide financière conjointe des deux gouvernements, de 20 M\$ sur deux ans. Cet argent visait en priorité la réalisation des travaux forestiers essentiels à la pleine fructification des investissements déjà réalisés. Des rencontres ont eu lieu auprès de députés et de ministres du gouvernement fédéral pour expliquer l'importance de cette aide.

Le résultat de ces représentations sera connu en mai 2011, lorsque les investissements gouvernementaux dans la mise en valeur de la forêt privée seront divulgués par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Le Rendez-vous de la forêt privée 2011

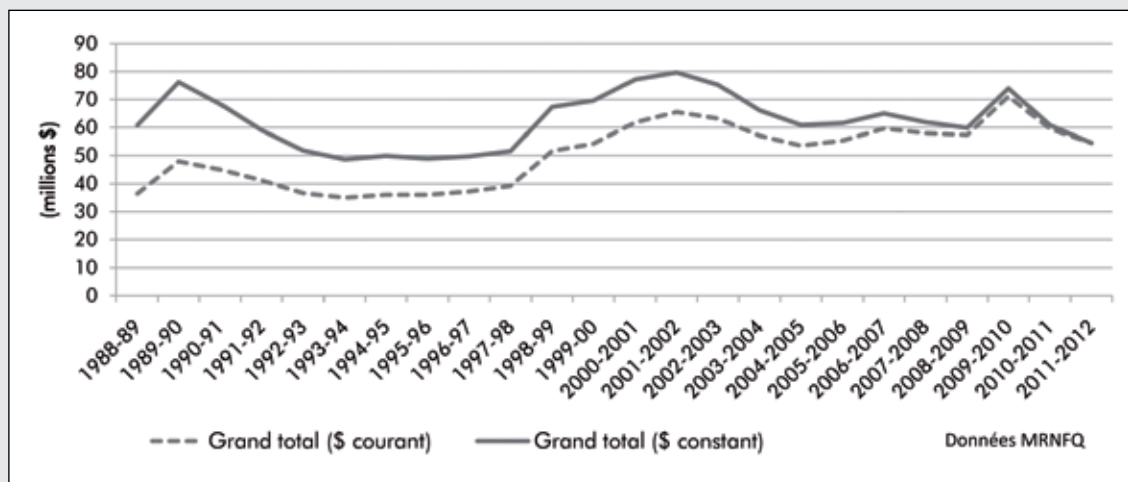
Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) a annoncé son intention de tenir, en mai 2011, un Rendez-vous de la forêt privée qui réunira l'ensemble des intervenants de ce secteur pour définir les grandes orientations de l'intervention gouvernementale au cours des prochaines années.

L'État québécois intervient principalement auprès des 35 000 producteurs de bois par le biais de ses programmes de soutien financier aux activités d'aménagement forestier. Les règles de fonctionnement et le niveau de financement de ces programmes sont redéfinis environ tous les cinq ans par le MRNFQ, en partenariat avec les associations provinciales œuvrant dans ce secteur. Le MRNFQ a ainsi annoncé son intention de diriger dorénavant l'aide vers les propriétaires véritablement engagés dans la mise en valeur de leurs forêts et de cibler les investissements sylvicoles déjà amorcés sur le territoire privé.

Les modifications proposées s'appuient sur des consultations s'étant tenues au cours des dix-huit derniers mois. La FPBQ a ainsi participé activement aux comités visant à définir et présenter au MRNFQ des propositions sur le contenu des plans d'aménagement forestier, le partage de coûts de l'aménagement forestier entre l'État et le propriétaire par le biais de subventions directes, de remboursement de taxes foncières et de mesures fiscales, les conditions de travail de la main-d'œuvre forestière, la reddition de compte et l'optimisation des ressources financières disponibles.

La FPBQ sera présente à ce Rendez-vous de la forêt privée pour défendre la position des producteurs forestiers du Québec.

Investissements en sylviculture en forêt privée (sans la contribution des propriétaires)



Favoriser la cohésion syndicale des producteurs de bois

La FPBQ réalise plusieurs activités de communication à l'intention des producteurs forestiers du Québec. En collaboration avec la Terre de chez nous et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la FPBQ publie la revue Forêts de chez nous quatre fois par année. De plus, la FPBQ produit à l'intention des administrateurs et permanents de notre organisation syndicale, un bulletin mensuel, ainsi qu'une revue de presse bimensuelle présentant des articles d'intérêts pour les acteurs de la forêt privée. Quatre communiqués de presse ont été émis au cours de la dernière année et le site Internet de la FPBQ (www.fpbq.qc.ca) a été mis à jour sur une base régulière. Ces activités de communication permettent de véhiculer informations et messages syndicaux.

Cette cohésion passe aussi par la planification des rencontres des nombreuses instances de la FPBQ : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, comité exécutif et comités internes. Ainsi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises, et le comité exécutif à six occasions pour traiter, notamment, de la révision du régime de la forêt privée, de la stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec, du financement de la mise en valeur de la forêt privée, de la situation sur les marchés du bois, du dossier des grands propriétaires forestiers et de la planification stratégique sur le fonctionnement de l'organisation.

Enfin, la cohésion syndicale vise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers, renforcés par notre affiliation à l'UPA. Outre l'appui de notre organisation aux grandes revendications des producteurs agricoles sur les programmes de sécurité du revenu, le président de la FPBQ est membre du conseil général de l'UPA, ainsi que du Comité du fonds de défense professionnelle, de la Table de travail de l'UPA sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et de la Table de l'UPA sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.

Le lauréat 2010 du prix Henri-Paul-Gagnon

La FPBQ a créé en 2010, à l'occasion de son quarantième anniversaire d'existence, le prix Henri-Paul-Gagnon pour souligner la contribution exceptionnelle d'un individu à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Le prix a été nommé à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la FPBQ en 1970. M. Léonard Otis, qui a cumulé près de quarante années d'engagement au sein de l'UPA et du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent fut le premier lauréat de ce prix.

M. Léonard Otis, lauréat du prix.



L'assemblée générale de la FPBQ

Les quarante ans de la FPBQ ont été soulignés par quelque 120 participants réunis à l'occasion de l'assemblée générale annuelle les 3 et 4 juin 2010, à Carleton-sur-Mer en Gaspésie. Sous le thème *Quarante ans d'action collective : de la vente de bois en commun au maintien de la biodiversité*, les délégués ont, entre autres, débattu d'un plan d'action pour l'avenir et des enjeux reliés à la révision en cours du régime de la forêt privée.

Les délégués présents ont été invités à participer à une activité de plantation d'arbres.



Les administrateurs et employés

Le passage du flambeau

La dernière année aura été marquée par plusieurs départs au sein de la FPBQ. M. Daniel Roy, directeur général adjoint, a pris sa retraite après trente-trois ans de précieux services. Daniel était reconnu par ses pairs pour sa connaissance pointue des dossiers de la forêt privée et son doigté à gérer des situations complexes. M. Marcel Marcheterre, directeur de la mise en marché pendant dix-neuf ans, a également pris sa retraite. Marcel aura été un rouage important de l'organisation en faisant preuve de rigueur, de dévouement et d'humour lors de négociation avec l'industrie forestière. Enfin, M. Jean-Pierre Dansereau, directeur général de la FPBQ pendant dix ans, a accepté le même poste au sein du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Les producteurs de cette région pourront bénéficier de ses grandes qualités d'analyste et de sa longue expérience de la forêt privée. Ces piliers importants manqueront à l'organisation.

Dans la foulée de ces changements, le conseil d'administration a procédé en fin d'année à l'embauche d'un nouveau directeur général, M. Marc-André Côté, qui a reçu, entre autres, le mandat de construire une nouvelle équipe de professionnels dévoués à la cause des producteurs de la forêt privée. Cette équipe continuera de compter sur l'expertise de Mme Andrée Trudel, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.

Le conseil d'administration de la FPBQ a également connu des changements avec l'arrivée de M. Marcel Boilard, président de la région du Centre-du-Québec et M. Léo-Paul Quintal, président de la Mauricie.



Jean-Pierre Dansereau, ing. f.

Directeur général
jusqu'en janvier 2011



Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.

Directeur général
depuis février 2011



Daniel Roy, ing.f

Directeur-adjoint
jusqu'en mars 2011



Gérald Vinette, c.m.a.

Adjoint administratif



Marcel Marcheterre, ing.f

Directeur du service
de la mise en marché
jusqu'en janvier 2011



Andrée Trudel

Secrétaire de direction

Le conseil d'administration



Pierre-Maurice Gagnon
Président
Saguenay–
Lac-Saint-Jean



Berthold Gagné
1^{er} Vice-président
Gaspésie



André Roy
2^e Vice-président
Estrie



Marc-Yvon Poulin
Membre de l'exécutif
Beauce



Martin J. Côté
Membre de l'exécutif
Québec



Gérald Beaupré
Abitibi–
Témiscamingue



Daniel Boucher
Bas-Saint-Laurent



Marcel Boilard
Centre-du-Québec



Eddy Morin
Côte-du-sud



Raymond Johnson
Gatineau



Léo-Paul Quintal
Mauricie



Lucien Gratton
Labelle



Doug Gauthier
Pontiac



Normand Roy
Saguenay–
Lac-Saint-Jean



André Saulnier
Sud-Ouest du Québec

Les statistiques de la mise en marché des bois

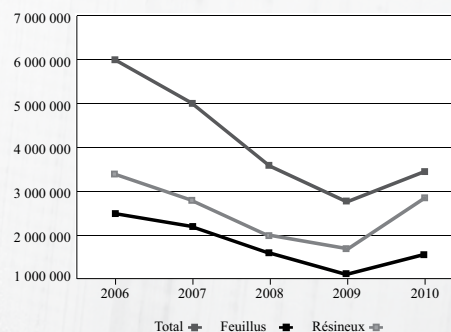
Entre janvier et décembre 2010, les quatorze plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché 3,5 Mm³ solides de bois, toutes essences. Ce bois a principalement été livré à des usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux. Le volume global livré en 2010 représente une hausse de 23 % par rapport à l'année 2009 qui fut une année de creux historique.

En 2010, les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont représenté 54 % du bois livré en provenance de la forêt privée, les livraisons aux usines de pâtes et papiers 29 % et les livraisons aux usines de panneaux et autres utilisations 17 %.

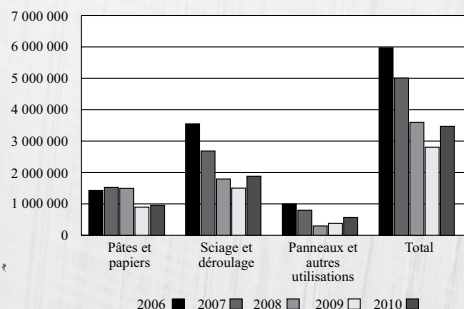
Globalement, les livraisons des essences résineuses ont augmenté de 11 % en 2010, alors que les livraisons de feuillus ont augmenté de 41 %.

La valeur des livraisons de 2010, pour les producteurs de bois, représente environ 136 M\$, comparativement à 120 M\$ en 2009 et 156 M\$ en 2008.

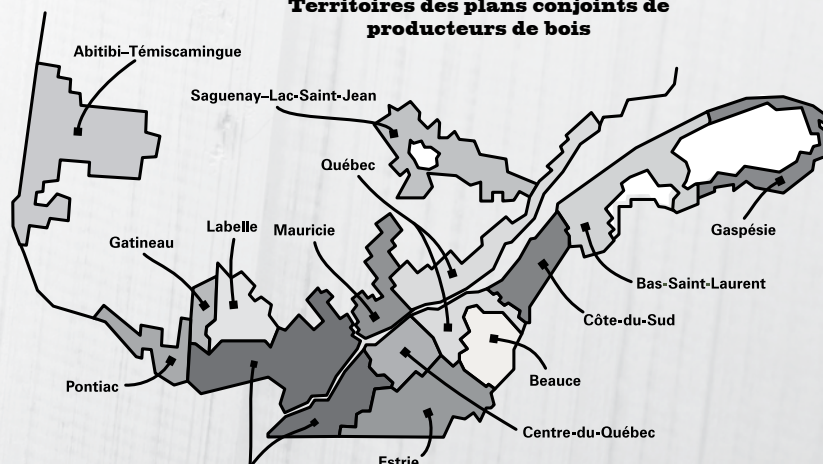
Évolution des volumes totaux livrés par les plans conjoints de producteurs de bois par catégorie d'essence (mètres cubes solides)



Évolution des volumes livrés aux usines par secteur d'activité, toutes essences, pour l'ensemble des plans conjoints (mètres cubes solides)



Territoires des plans conjoints de producteurs de bois



Note : Pour fins d'uniformisation, toutes les données des rapports d'ensemble ont été converties en mètre cube solide pour les trois segments de marché : pâtes et papiers, sciage et déroulage, panneaux et autres utilisations. Dans plusieurs cas, les facteurs de conversion peuvent varier. Les résultats doivent donc être interprétés avec discernement et nous vous invitons à consulter les données originales des syndicats et offices pour plus de précision.

**Valeur totale des livraisons 2010* par type
d'utilisation, toutes essences (en dollars)**

	À L'USINE	AU PRODUCTEUR
Pâtes et papiers	54 092 900	36 123 700
Sciage et déroulage	98 216 000	81 223 000
Panneaux et autres utilisations	27 361 900	18 558 600
Toutes utilisations	179 670 800	135 905 300

* estimé

**Rapport d'ensemble des bois mis en marché en 2010 par secteur d'activité,
toutes essences (mètres cubes solides) ¹**

SYNDICATS ET OFFICES	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	% DE LA MISE EN MARCHÉ
Abitibi-Témiscamingue	700	42 100	201 700	244 500	7,0 %
Bas-Saint-Laurent	99 400	415 500	27 300	542 200	15,6 %
Beauce	187 500	200 600	0	388 100	11,2 %
Centre-du-Québec	49 000	38 100	18 600	105 700	3,0 %
Côte-du-Sud	53 900	101 200	0	155 100	4,5 %
Estrie	211 300	296 400	0	507 700	14,6 %
Gaspésie	23 300	62 000	22 100	107 400	3,1 %
Gatineau	19 200	79 500	108 200	206 900	6,0 %
Labelle	10 200	22 300	32 700	65 200	1,9 %
Mauricie	20 500	32 500	64 700	117 700	3,4 %
Pontiac	42 900	31 500	28 000	102 400	2,9 %
Québec	223 900	350 700	60 700	635 300	18,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 500	175 500	2 900	179 900	5,2 %
Sud-Ouest	53 100	41 500	24 200	118 800	3,4 %
TOTAL	996 400	1 889 400	591 100	3 476 900	100 %
% p/r volume total livré	28,7 %	54,3 %	17,0 %	100 %	

**Rapport d'ensemble des données pour le bois à PÂTE en 2010
Résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹**

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché		
Abitibi-Témiscamingue	700	0,2 %	0	0,0 %	700	0,1 %	100 %	0,0 %
Bas-Saint-Laurent	8 600	2,8 %	90 800	13,3 %	99 400	10,0 %	8,6 %	91,4 %
Beauce	126 100	40,5 %	61 400	9,0 %	187 500	18,8 %	67,3 %	32,7 %
Centre-du-Québec	17 900	5,7 %	31 100	4,5 %	49 000	4,9 %	36,5 %	63,5 %
Côte-du-Sud	9 800	3,1 %	44 100	6,4 %	53 900	5,4 %	18,2 %	81,8 %
Estrie	35 700	11,5 %	175 600	25,6 %	211 300	21,2 %	16,9 %	83,1 %
Gaspésie	2 800	0,9 %	20 500	3,0 %	23 300	2,3 %	12,0 %	88,0 %
Gatineau	1 300	0,4 %	17 900	2,6 %	19 200	1,9 %	6,8 %	93,2 %
Labelle	1 100	0,4 %	9 100	1,3 %	10 200	1,0 %	10,7 %	89,3 %
Mauricie	17 600	5,6 %	2 900	0,4 %	20 500	2,2 %	85,9 %	14,1 %
Pontiac	5 400	1,7 %	37 500	5,6 %	42 900	4,3 %	12,6 %	87,4 %
Québec	71 700	23,0 %	152 200	22,2 %	223 900	22,5 %	32,0 %	68,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0,0 %	1 500	0,2 %	1 500	0,2 %	0,0 %	100 %
Sud-Ouest	12 900	4,2 %	40 200	5,9 %	53 100	5,3 %	24,3 %	75,7 %
TOTAL	311 600	100 %	684 800	100 %	996 400	100 %	31,3 %	68,7 %

Rapport d'ensemble des données pour le BOIS DE SClAGE ET DÉROULAGE en 2010
Résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché		
Abitibi-Témiscamingue	37 100	2,4 %	5 000	1,4 %	42 100	2,2 %	88,1 %	11,9 %
Bas-Saint-Laurent	218 200	14,3 %	197 300	54,7 %	415 500	22,0 %	52,5 %	47,5 %
Beauce	178 500	11,7 %	22 100	6,2 %	200 600	10,6 %	89,0 %	11,0 %
Centre-du-Québec	36 800	2,4 %	1 300	0,3 %	38 100	2,0 %	96,6 %	3,4 %
Côte-du-Sud	80 600	5,3 %	20 600	5,7 %	101 200	5,4 %	79,6 %	20,4 %
Estrie	252 600	16,5 %	43 800	12,1 %	296 400	15,7 %	85,2 %	14,8 %
Gaspésie	49 800	3,3 %	12 200	3,4 %	62 000	3,3 %	80,3 %	19,7 %
Gatineau	76 300	5,0 %	3 200	1,0 %	79 500	4,2 %	96,0 %	4,0 %
Labelle	19 600	1,3 %	2 700	0,7 %	22 300	1,2 %	87,9 %	12,1 %
Mauricie	31 200	2,0 %	1 300	0,3 %	32 500	1,7 %	96,0 %	4,0 %
Pontiac	28 400	1,9 %	3 100	1,0 %	31 500	1,7 %	90,2 %	9,8 %
Québec	318 200	20,8 %	32 500	9,0 %	350 700	18,5 %	90,7 %	9,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	171 800	11,2 %	3 700	1,0 %	175 500	9,3 %	97,9 %	2,1 %
Sud-Ouest	29 800	1,9 %	11 700	3,2 %	41 500	2,2 %	71,8 %	28,2 %
TOTAL	1 528 900	100 %	360 500	100 %	1 889 400	100 %	80,9 %	19,1 %

Rapport d'ensemble des données pour le bois DE PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS en 2010
Résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché		
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0 %	201 700	36,8 %	201 700	34,2 %	0,0 %	100 %
Bas-Saint-Laurent	4 500	10,4 %	22 800	4,2 %	27 300	4,6 %	16,5 %	83,5 %
Beauce	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Centre-du-Québec	5 400	12,5 %	13 200	2,4 %	18 600	3,1 %	29,0 %	70,1 %
Côte-du-Sud	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Estrie	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Gaspésie	8 100	18,8 %	14 000	2,6 %	22 100	3,7 %	36,7 %	63,3 %
Gatineau	5 600	13,0 %	102 600	18,7 %	108 200	18,3 %	6,0 %	94,0 %
Labelle	3 400	7,9 %	29 300	5,3 %	32 700	5,5 %	10,4 %	89,6 %
Mauricie	4 300	10,0 %	60 400	11,0 %	64 700	10,9 %	6,6 %	93,4 %
Pontiac	2 800	6,5 %	25 200	4,6 %	28 000	4,7 %	10,0 %	90,0 %
Québec	7 100	16,5 %	53 600	9,8 %	60 700	10,3 %	11,7 %	88,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0,0 %	2 900	0,5 %	2 900	0,6 %	0,0 %	100 %
Sud-Ouest	1 900	4,4 %	22 300	4,1 %	24 200	4,1 %	7,9 %	92,1 %
TOTAL	43 100	100 %	548 000	100 %	591 100	100 %	7,3 %	92,7 %

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés



Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPBQ est donc active au sein de la *Fédération canadienne des propriétaires de boisés* qui exerce des activités de représentations auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral. Au cours de la dernière année, la *Fédération canadienne des propriétaires de boisés* a revendiqué la création d'un fonds d'épargne et d'investissement sylvicole à l'intention des producteurs forestiers et l'accroissement de l'investissement du gouvernement fédéral dans la sylviculture et la certification en forêt privée.

De plus, la *Fédération canadienne des propriétaires de boisés* a collaboré avec la *Fédération canadienne de l'agriculture* et Le Réseau des forêts modèles sur les dossiers de la rémunération des biens et services environnementaux générés par la mise en valeur de la forêt privée. Cette collaboration se poursuit.

Enfin, la démarche pour la reconnaissance de la norme de certification de la forêt privée du CSA (Z804) par le PEFC, à laquelle a participé la *Fédération canadienne des propriétaires de boisés*, est complétée. L'approbation est attendue ce printemps. L'objectif de cette démarche est d'offrir un choix de système de certification aux propriétaires forestiers.

Le suivi des résolutions adoptées à l'AGA 2010

Résolutions

Maintien du financement des programmes de mise en valeur de la forêt privée

- Que le MRNFQ démontre son soutien aux producteurs de bois de la forêt privée en rétablissant le financement du Programme d'investissement sylvicole et du Programme de mise en valeur des forêts privées.



Suivi

Au cours de l'année 2010-2011, le MRNFQ a reconduit le Programme de mise en valeur de la forêt privée avec un budget de 28,5 M\$. Il s'agit d'une baisse de 1,5 M\$ par rapport au budget des années précédentes. Le MRNFQ a également reconduit le Programme d'investissement sylvicole avec un budget de 5 M\$ et le Programme de création d'emploi en forêt privée avec une enveloppe de 6,7 M\$. Le gouvernement fédéral a investi 5 M\$ pour l'aménagement en forêt privée en 2010-2011.

Le MRNFQ propose de maintenir le budget régulier du Programme de mise en valeur de la forêt privée à 28,5 M\$ pour les trois prochaines années (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014).

Le MRNFQ propose de reconduire le Programme d'investissement sylvicole pour l'année 2011-2012, avec un budget qui n'est pas encore connu.

Ces décisions seront confirmées au Rendez-vous de la forêt privée en mai 2011.



Contribution des producteurs forestiers au financement du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

- Que le MRNFQ maintienne une contribution significative au financement du plan d'aménagement forestier dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Que le MRNFQ réalise une analyse d'impact, sur le niveau de reboisement et sur l'équité, de concentrer la contribution des producteurs dans les travaux de reboisement.

En cours de discussion.

Échange de terrains entre producteurs agricoles et forestiers

- Qu'il soit possible d'effectuer l'échange de terrains contigus entre un producteur agricole et un producteur forestier.

Les membres de la Table de l'aménagement du territoire de l'UPA évaluent que l'échange de terrains contigus entre un producteur agricole et un producteur forestier est possible avec les pouvoirs actuels de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Amélioration du programme de remboursement de taxes foncières

- Que le gouvernement du Québec modernise le programme de remboursement de taxes foncières pour le rendre plus facilement accessible aux producteurs forestiers.

Cette position a été soumise dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la révision du régime de la forêt privée.

La décision d'améliorer le programme existant d'ici 2013 sera confirmée au Rendez-vous de la forêt privée en mai 2011.

Fertilisation des érablières

- Que la FPBQ intervienne auprès des deux paliers de gouvernement afin d'accentuer les efforts de suivi et de recherche pour assurer la survie de nos érablières à long terme, et la création d'un programme de fertilisation des érablières à l'intention des producteurs forestiers et des acériculteurs.

Élaboration d'une politique agricole cohérente

- Que la future politique agricole du Québec ne compromette ni l'efficacité des plans conjoints, ni la représentation unique des producteurs agricoles et forestiers via leur organisation syndicale qu'est l'UPA.

Au moment de produire ce rapport, un projet de politique sur l'agriculture doit être déposé par le ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

Équité pour la forêt privée sur les marchés du bois

- Que le MRNFQ apporte un amendement à la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers pour y inscrire un mécanisme non discrétionnaire d'ajustement ponctuel des volumes de bois des forêts publiques garantis aux usines de transformation du bois.

En réponse à cette demande, la ministre Normandeau a indiqué que la nouvelle Loi renforce le principe de résidualité (les articles 91, 93, 105, 106, et 336). La ministre a souligné qu'il sera toutefois possible, dans le futur, d'améliorer ces mécanismes s'il était démontré qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés.

Un comité de liaison entre la FPBQ et le MRNFQ sera créé en 2011 pour traiter de cette question et proposer des ajustements au MRNFQ le cas échéant.

Mise en marché ordonnée du bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

- Que le MRNFQ procède sans délai à une révision des politiques de son ministère en matière de protection des forêts privées affectées par une épidémie d'insectes et de récupération de bois de forêt privée affectés par une catastrophe naturelle; d'associer la Fédération des producteurs de bois aux travaux de cette révision.

En réponse à cette demande, la ministre Normandeau a signalé que le caractère morcelé des peuplements affectés par la TBE en forêt privée complexifie l'établissement de blocs d'arrosage répondant aux critères forestiers et opérationnels d'application d'insecticide. Pour le ministère, ces facteurs influencent la capacité d'établir des programmes de protection en forêt privée. En cas de besoin, les grandes propriétés forestières membres de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM) pourraient être traitées.

La FPBQ poursuit ses représentations auprès du MRNFQ et son président siège sur le conseil d'administration de la SOPFIM chargée de la lutte contre la TBE.

Organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois

S.P.B. Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7
spbat@spbat.qc.ca
Stéphane Paul, directeur général
Gérald Beaupré, président
T. (819) 762-0835
F. (819) 762-0831

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
spfbsl@upa.qc.ca
Yves Bell, directeur général
Daniel Boucher, président
T. (418) 723-2424
F. (418) 722-3552

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boul. Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
apbb@globetrotter.net
Martin Ladouceur, directeur général
Marc-Yvon Poulin, président
T. (418) 228-5110
F. (418) 228-5800

S.P.B. Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
spb@spbois.qc.ca
Ghislain Leblond, directeur général
Marcel Boilard, président
T. (819) 697-2922
F. (819) 697-0574

S.P.B. Côte-du-Sud

1120, 6e avenue, bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
spbcs@globetrotter.net
Georges Fortier, directeur général
Eddy Morin, président
T. (418) 856-4639
F. (418) 856-2775

S.P.B. Estrie

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
spbe@upa.qc.ca
Raymond Thibeault, directeur général
André Roy, président
T. (819) 346-8905
F. (819) 346-8909

S.P.B. Gaspésie

172, boul. Perron Est
New-Richmond (Québec) G0C 2B0
spbg@upa.qc.ca
Guylaine Fournier, directrice adjointe
Berthold Gagné, président
T. (418) 392-7724
F. (418) 392-7531

O.P.B. Gatineau

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
opb.gat@bellnet.ca
Mario Couture, directeur général
Raymond Johnson, président
T. (819) 449-6649
F. (819) 449-7082

Syndicat des producteurs forestiers de Labelle

725, rue Vaudreuil
Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8
mario.lanthier@spfl.net
Mario Lanthier, directeur général
Lucien Gratton, président
T. (819) 623-2228
F. (819) 623-3430

S.P.B. Mauricie

2410, rue de l'Industrie,
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
spb@spbois.qc.ca
Ghislain LeBlond, directeur général
Léo-Paul Quintal, président
T. (819) 370-8368
F. (819) 370-1273

Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec

725, rue Vaudreuil
Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8
mario.lanthier@spfl.net
Mario Lanthier, directeur général
André Saulnier, président
T. (819) 623-2228
F. (819) 623-3430

O.P.B. Pontiac

10, Centre, C.P. 929
Shawville (Québec) J0X 2Y0
opdbp@lino.com
Denis Beaulieu, directeur général
Douglas Gauthier, président
T. (819) 647-2448
F. (819) 647-5987

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2
spfrq@upa.qc.ca
Jean-Pierre Dansereau, directeur général
Martin J. Côté, président
T. (418) 872-0770
F. (418) 872-7099

S.P.B. Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7
syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca
Daniel Fillion, directeur général
Pierre-Maurice Gagnon, président
T. (418) 542-5666
F. (418) 542-4046

S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois

O.P.B. : Office des producteurs de bois

Publié par

La Fédération des producteurs de bois du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 679-4300
Courriel : bois@upa.qc.ca • www.fpbq.qc.ca

Coordination

La Fédération des producteurs de bois du Québec

Conception graphique et mise en page

Francine Larivée, DCVS-UPA

